



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté du 21 décembre 2021 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans le département du Haut-Rhin

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée, relative aux annonces judiciaires et légales ;
- VU** le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;
- VU** les demandes présentées par les entreprises éditrices de publications de presse et de services de presse en ligne ;
- Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Pour le département du Haut-Rhin, à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, les annonces judiciaires et légales prescrites par le code civil, les codes de procédure et de commerce et par les lois spéciales pour la publicité ou la validité des actes de procédure et contrats seront, à peine de nullité, insérées au choix des annonceurs dans l'un des supports ci-après :

a - Publications de presse :

- *Dernières Nouvelles d'Alsace*
17 - 21 rue de la Nuée Bleue – 67077 STRASBOURG CEDEX
- *Dernières Nouvelles d'Alsace du Lundi*
17 - 21 rue de la Nuée Bleue – 67077 STRASBOURG CEDEX
- *L'Alsace*
18 rue de Thann – 68945 MULHOUSE CEDEX 9

- *L'Alsace Edition du Lundi*
18 rue de Thann – 68945 MULHOUSE CEDEX 9
- *L'Ami du Peuple*
30 rue Thomann – 67082 STRASBOURG CEDEX
- *Les Petites Affiches du Haut-Rhin*
18 rue de Thann – 68945 MULHOUSE CEDEX 9
- *Paysan du Haut-Rhin*
13 rue Jean Mermoz - BP 40 – 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

b – Services de presse en ligne :

- *Dernières Nouvelles d'Alsace (dna.fr)*
17 - 21 rue de la Nuée Bleue – 67077 STRASBOURG CEDEX
- *L'Alsace (lalsace.fr)*
18 rue de Thann – 68945 MULHOUSE CEDEX
- *LES ECHOS SAS (lesechos.fr)*
10 boulevard de Grenelle – CS 10817 – 75738 PARIS CEDEX 15
- *Ouest France (ouest-france.fr)*
10 rue du Breil – 35051 RENNES CEDEX 9
- *PHR (phr.fr)*
13 rue Jean Mermoz - BP 40 – 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE
- *PUBLIHEBDO SAS (actu.fr)*
13 RUE DU BREIL – 35051 RENNES CEDEX 9
- *20 Minutes (20minutes.fr)*
28 rue Jacques Ibert – Carré Champerret – 92300 LEVALLOIS-PERRET

Seuls ces supports, en dehors du Journal Officiel et de ses annexes, peuvent recevoir ces annonces.

Article 2 : Le choix du support appartient aux parties qui ont seules le droit de désigner celui dans lequel elles entendent faire paraître leurs annonces judiciaires et légales ; toutefois, les annonces relatives à un même acte, contrat ou procédure, devront être, en principe, insérées dans le support où aura paru la première insertion.

Article 3 : Les annonces judiciaires et légales sont, autant que possible, groupées dans une rubrique spéciale.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 et sera notifié au procureur général près la cour d'appel de Colmar, aux procureurs de la République de Colmar et de Mulhouse, aux sous-préfets du département, au président de la chambre départementale des notaires et aux bénéficiaires de la présente habilitation. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

À Colmar, le 21 décembre 2021

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Signé

Jean-Claude GENEY